

**Conseil
Municipal
Du
23/05/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 18/05/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION
N° 19**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :
Délibération du SIED
70

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE VINGT TROIS MAI , le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine
Mme LYAUTEY Janine
M. VINCENT Olivier

Pouvoir donné à :

Mme JEANPIERRE Jacqueline

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

Adhésion des communes de PERROUSE, VILLAFANS, AULX-LES-CROMARY et BOURGUIGNON-LES-MOREY

Rapporteur : le Maire

Par délibération du 29 mars 2006, le comité syndical du SIED 70 a accepté l'adhésion des communes de PERROUSE, VILLAFANS, AULX-LES-CROMARY et BOURGUIGNON-LES-MOREY.

Cette décision ne sera effective qu'après avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral, lorsque les conditions fixées par l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales auront été remplies.

Je vous invite donc à confirmer l'adhésion de cette commune qui renforce la position du SIED 70 sur le département.

Décision : **Exprimées 8 Contre : 0**
 Abstention : 0 Pour 8

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : **Accepte l'adhésion des communes** de PERROUSE, VILLAFANS, AULX-LES-CROMARY et BOURGUIGNON-LES-MOREY au **SIED 70**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS